Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260609-2026_58-DE

COMMUNE DE LOCMALO

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

Délibération n°2026-58 du 09.06.2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi neuf juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Locmalo sous la présidence de Monsieur Jean Charles LOHÉ, Maire.

Date de convocation : 02 juin 2026

Présents : Monsieur Jean-Charles LOHÉ, Monsieur COSPEREC Bernard, Madame Chrystel LOMBARD, Monsieur Joël GAUTIER, Madame MICHALAK Rachel, Madame Christine ROBERT, Madame Clarisse CHEVRAY, Monsieur Aurélien AUDIC, Monsieur Steven PEURON, Madame Solène LE MOUEL, Monsieur Guillaume POUHIN, Madame Géraldine LANGLO, Monsieur Thierry LE SAUX, Madame Sylvie DELPLANQUE et Monsieur Gilbert LE LAMER

Absences excusées :

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Le conseil a nommé Aurélien AUDIC secrétaire de séance

PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRE 2024-2025 - ECOLE DIWAN PONTIVY

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2025-53 du 23 septembre 2025, le Conseil municipal a arrêté les coûts par élève de maternelle et élève de primaire de l'école publique de Locmalo ; coûts applicables pour l'année scolaire 2024-2025.

Monsieur le Maire rappelle également que la participation aux frais de fonctionnement des écoles extérieures se calcule sur la base de 50% du coût élève ainsi déterminé.

En conséquence, Monsieur le Maire indique que la participation pour chaque élève de classe élémentaire domicilié à Locmalo et scolarisé dans un établissement extérieur, s'établit pour l'année 2024-2025, comme suit :

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260609-2026_58-DE

Elève de maternelle :
Coût élève de classe maternelle de LOCMALO = 1 621.06 €

Elève de primaire :
Coût élève de classe primaire de LOCMALO = 547,74 €

Monsieur le Maire rappelle également que le coût des fournitures scolaires est dorénavant inclus dans le coût élève.

Monsieur le Maire indique avoir réceptionné la demande suivante :

- **Ecole Diwan Pontivy :**
  - 1 élève scolarisé en classes maternelles en 2024-2025

Monsieur le Maire propose ainsi au conseil municipal d'adopter la participation suivante pour l'année scolaire 2024-2025 :

Coût élève de maternelle extérieur = 1 621.06 €

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Le Conseil municipal, après en avoir à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une participation aux frais de fonctionnement de 1621.06 € pour l'année 2024-2025 l'école Diwan de Pontivy ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

****

À Locmalo, le 09 juin 2026

Certifié exécutoire par Jean Charles LOHÉ Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260609-2026_58-DE

Le secrétaire de séance,

Aurélien AUDIC

Le Maire

Jean Charles LOHÉ

Affiché en Mairie le 11 juin 2026
Transmis en Préfecture le 11 juin 2026